



Chers tous,

Encore une fois, Génération Ville d'Avray s'adresse à vous concernant un sujet lié à l'urbanisme. Auparavant, nous avons échangé au sujet de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (Pièce-jointe : "GVDA - PLU - Modification n°2), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Pièce-jointe : "GVDA - PLUi - Synthèse urbanisme") et, aujourd'hui, c'est du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Paris (SCOT) dont nous allons parler. Ci-après, vous trouverez une illustration permettant de comprendre la hiérarchie des normes d'urbanisme qui, in fine, modèlent notre commune.

Pourquoi s'intéresser à ce document ? Les prescriptions du SCOT s'imposent à notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ignorer les débats relatifs au SCOT revient à élaborer un PLUi de piètre qualité et ne pas anticiper les éléments propres à notre commune. Actuellement, l'absence de participation Dagovéranienne à l'enquête publique résulte d'une carence de communication à ce sujet et il est nécessaire d'y remédier.

Comment puis-je participer à l'enquête publique concernant le SCOT ? Par ce lien, <https://www.registre-numerique.fr/scot-metropole-grand-paris/deposer-sa-contribution>

Quels éléments de réflexion ont été identifiés par Génération Ville d'Avray ?

- Parmi les documents à disposition (lien : <https://www.registre-numerique.fr/scot-metropole-grand-paris/documents>), il convient de s'intéresser prioritairement aux documents suivants ; le DOO (Pièce-jointe : "MGP_SCOT_DOO"), l'évaluation environnementale (Pièce-jointe : "2022_06_22_MGP_SCOT_avis_delibere") et le cahier des recommandations pour l'élaboration des PLUi. Pour l'instant, nous pouvons laisser de côté le dernier document car il servira pour apprécier le PLUi mais n'est qu'un reflet des attentes du SCOT
- Ce SCOT (4 axes, 12 orientations, 136 prescriptions) est un numéro d'équilibriste avec, d'une part, une ambition de 38000 logements par an, une densification de l'ordre de 680 000 habitants d'ici 2035, un SDRIF (document qui s'impose au SCOT) qui pousse à densifier la population du Grand Paris entre 10 et 15% et, d'autre part, une carence dans la prise en compte des éléments propres au Schéma régional de Cohérence écologique (SRCE). De toute façon, l'aveu quant à l'objectif de densification "greenwashé" du SCOT est explicité en ce sens : "Il est indiqué que le projet de SCOT métropolitain « n'était pas vraiment en mesure de se forger plusieurs scénarios d'évolution démographiques et économiques." (MGP SCOT avis délibéré,

page 19). Ainsi, toute évolution hormis la densification, et donc une autre voie que la centralisation séculaire héritée de Louis XIV, est proscrite.

- Élément intéressant concernant les logements vacants qui représentent 11,9% du parc immobilier du MGP (comparé aux 2-3% berlinois, c'est assez frappant). L'enjeu de la mobilisation des logements vacants est donc décisif car les quelques 253 579 logements vacants constituent une grande partie de la solution au problème du logement francilien.
- Autre point à souligner, la volonté de densifier (tout en faisant du vert) alors que l'espace de la MGP s'est trouvé au centre d'une condamnation de la France pour non respect des objectifs de qualité de l'air dans l'agglomération parisienne (CJUE, 28 avril 2022) et que 20% de la population est concernée par, a minima, 3 pollutions simultanées (air, bruit, eau, etc.) n'est pas réaliste. Espérer faire mieux avec plus de population dans un contexte de carence en matériaux, de crispation des ressources, etc. paraît au mieux optimiste, au pire contreproductif. Nous n'évoquons même pas le temps croissant perdu dans les embouteillages (voir statistiques Sytadin : de 180 km de bouchon le matin il y a 10 ans à 320 km désormais) dans notre secteur ;
- Concernant le DOO, les prescriptions 31, 32, 40, 44, 46, 66, 86, 92 et 106 sont les plus intéressantes à soutenir, notamment lors de la rédaction du PLUi à l'échelle de GPSO.

Ainsi, l'avis de GVDA concernant l'enquête publique relative au SCOT se résume en 4 axes de réflexion qui peuvent être déclinés selon les aspirations de chacun :

- Soutenir la rénovation de l'existant,
- Mobiliser les logements vacants au lieu de bâtir de nouvelles constructions,
- Favoriser la pleine terre (biodiversité, desimperméabilisation, etc.),
- Dynamiser le commerce de proximité.

En vous remerciant pour le temps consacré à cette communication.

L'équipe Génération Ville d'Avray